



## Dégâts concernant la cave

Par **blobilou**, le **17/07/2009** à **11:50**

Bonjour,

lors de l'état des lieux le propriétaire ne s'est pas rendu compte qu'il y avait eu des dégâts dans la cave (4 lattes arrachées), il vient donc de faire contresigné la bail par mon ancien colocataire qui a signé. Or la cave qu'il nous louait en plus de l'appartement n'était n'y fermée à clef, ni verrouillée ni rien, il voulait qu'on la verrouille avec notre propre matériel, ce que nous n'avons pas fait.

Est-il en droit de nous faire payer alors que la cave était ouverte lors de la location?

si vous connaissez la réponse, faites en moi part...

merci d'avance!!